

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 12 décembre 2013

n°7

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ A la suite de la vacance du poste de Responsable du service Gestion Foncière suite au détachement de longue durée de l'agent l'occupant, il est nécessaire de recruter.

Il vous est donc proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur ce poste, la recherche d'un fonctionnaire ayant été infructueuse.

2/ Lors de la création du service de police municipale, il était prévu une évolution du nombre d'agents de police municipale en cas de développement des missions. A cet effet, il a été créé un poste de brigadier et deux postes de gardiens. Suite aux jurys de recrutement, il s'est avéré qu'un deuxième brigadier a été retenu. Il vous est donc proposé la création d'un poste de brigadier de police municipale à compter du 23 décembre 2013 et la suppression d'un poste de gardien de police municipale à la même date.

3/ Suite à la réussite aux sélections professionnelles du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire des deux agents non titulaires concernés, et leur nomination fonctionnaire au grade d'attaché stagiaire, il vous est proposé de supprimer, à la fin de la période de stage, les postes de chargés de mission qu'ils occupaient avant leur nomination, soit les postes de responsable de l'unité de production culinaire au sein du service éducation et de responsable du pôle handicap au sein du service santé publique/sécurité civile.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces trois points.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°10 du conseil municipal du 4 juillet 2013, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 12 décembre 2013 concernant les suppressions de postes,

CONSIDERANT que le service gestion foncière a besoin pour son bon fonctionnement d'un responsable de service,

CONSIDERANT qu'à défaut de candidatures d'agent titulaire ou lauréat de concours correspondant au profil du poste, celui-ci peut être pourvu par un agent non titulaire conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 susvisée,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 12 décembre 2013

n°7

page 2/2

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste de brigadier et de supprimer un poste d'agent de police municipale afin de recruter l'agent retenu en jury pour le service de police municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer les deux postes de chargés de mission en raison de la nomination en tant que fonctionnaires des deux agents occupant ces postes suite à leur réussite aux sélections professionnelles du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide le recrutement d'un agent non titulaire** à temps complet sur le poste de responsable du service Gestion Foncière et rémunéré sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 423 à compter du 1er janvier 2014 pour une durée d'un an.

Le coût de ce recrutement, soit 40669€ en année pleine, est inscrit au budget 2014.

- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- **décide la création du poste suivant au tableau des effectifs (voir annexe) :**

FILIERE POLICE MUNICIPALE

- **1 poste de brigadier de police municipale** à temps complet à compter du 23 décembre 2013,

Le coût de cette création a été prévu au budget 2013.

- **décide la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :**

FILIERE POLICE MUNICIPALE

- **1 poste de gardien de police municipale** à temps complet à compter du 23 décembre 2013,

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- **1 poste de chargé de mission** «responsable de l'unité de production culinaire» à temps complet à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste,

- **1 poste de chargé de mission** «responsable du pôle handicap» à temps complet à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 17/12/2013 n° 8020
Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER